



vendredi 2 mars 2012

SANTE AU TRAVAIL

Le Ministre peut et doit mieux faire

Le mardi 21 février avait lieu le comité de suivi des accords santé, sécurité au travail dans la fonction publique (signé fin 2009 par 7 des 8 OS de la FP) et, présidé par F. Sauvadet. D'après le Ministre, 90 % des mesures de l'accord ont été réalisées, le reste est en cours de réalisation ou le sera d'ici la fin du semestre. Il a d'ailleurs réaffirmé son engagement à respecter l'accord. Nous ne partageons pas cet optimisme car, s'il est certain que le gouvernement a imprimé un rythme de travail soutenu avec les organisations syndicales (plus de 20 réunions se sont déroulées en deux ans), nous ne pouvons que constater le manque d'ambition quant aux mesures prises. Nous estimons que nous sommes loin des 90 % de mesures réalisées pleinement. Pour la CGT, cet accord doit impulser une véritable politique de prévention des risques dans les trois versants de la fonction publique, or le gouvernement a pris d'importants et de préjudiciables retards dans les versants hospitaliers et territoriaux.

Nous actons positivement la tenue de réunions sur les moyens afférents aux CHSCT, car ces organismes ne doivent pas être des « instances subalternes » dans les versants état et territorial de la fonction publique.

La CGT prend acte des déclarations du ministre et sera vigilante à ce que leur concrétisation soit conforme au sens de sa signature : porteuse d'espoir pour le monde du travail !